

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE

TOUËT DE L'ESCARÈNE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

**ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 04/2024**

Dossier n° DP006 142 24 G 0003	Date de dépôt : 21/03/2024 Demandeur : Monsieur Ludwig MARTIGNY Pour : Mise en place de 4 paires de persiennes Adresse : 3 rue Ventadour 06440 TOUËT DE L'ESCARÈNE
---	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE,

Vu la déclaration préalable présentée le 21 mars 2024 par Monsieur Ludwig MARTIGNY demeurant 3 rue Ventadour à Touët de l'Escarène – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

– Mise en place de 4 paires de persiennes ;

Sur la parcelle cadastrée section C n°418 sise 3 rue Ventadour à TOUËT DE L'ESCARÈNE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et des prescriptions visées à l'article 2.

Article 2

Les persiennes seront en aluminium, à lames américaines et de couleur vert olive, référence n°26 du nuancier ville de Nice.

Article 3

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 27/03/2024

Le Maire,

Noël ALBIN